

## **Limites des comparaisons internationales faites sur des variables harmonisées : Exemple de la variable «état matrimonial-Europe » tirée de la base IPUMS international.**

---

**Khalid Eljim ( INED\*\* /IEDUB\*)**

La comparabilité, dans le temps et dans l'espace, des données collectées lors des recensements n'est pas toujours une tâche possible. Pour faciliter cet exercice, certaines bases de données de dimension internationale proposent des variables harmonisées. En utilisant les données de la base de données Integrated Public Use Microdata Series International (IPUMS-I), nous allons mettre l'accent sur certaines limites des comparaisons internationales faites sur ce type de variables. Cette recherche sera centrée sur la variable « état matrimonial-Europe », l'une des « variables harmonisées-Europe » créées spécifiquement par IPUMS-I pour les pays du vieux continent. La décomposition de cette variable va nous permettre de savoir pour chaque pays et pour chaque recensement les variables de base qui ont été intégrées. Cet exercice va nous permettre aussi d'évaluer la disponibilité des informations d'un recensement à l'autre et d'un pays à l'autre. Nous concluons en donnant certaines suggestions pour rendre ces variables harmonisées plus comparables dans le temps et dans l'espace.

### **I- Présentation de la base IPUMS international.**

Le projet Integrated Public Use Microdata Series International (IPUMS-I) est le fruit d'une collaboration entre le « Minnesota Population Center » et les instituts nationaux de la statistique à travers le monde. Les objectifs de ce projet sont : la collecte, l'harmonisation et la diffusion de micro- données de recensements. A ce jour, la base compte 159 échantillons de recensements<sup>1</sup> de 55 pays (Europe 15, Amérique 15, Asie 15 et Afrique 10). Cette base est mise à jour continuellement : de nouveaux échantillons et de nouveaux pays intègrent la base chaque année. En 2010, les données de 28 nouveaux recensements de 11 pays ont été mises à la dispositions des utilisateurs. En 2011, sept nouveaux autres pays (Allemagne, Irlande, Indonésie, Iran, Jamaïque, Nicaragua, Maroc) et de nouveaux recensements pour l'Egypte et le Cambodge vont être intégrés. L'objectif est d'arriver à fournir un total de 250 échantillons à la fin 2014.

---

\*\* Institut national d'études démographiques, Paris, France

\* Institut d'études démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, Bordeaux, France

<sup>1</sup> Pour l'inde, les données disponibles sont celles des enquêtes emploi et non pas des recensements.

### ***La qualité des données de la base IPUMS international.***

Nous avons cherché à évaluer la qualité des données de la base IPUMS-I à travers l'exemple de sept pays européens, les premiers du continent à intégrer cette base, ( France, Biélorussie, Espagne, , Grèce, Roumanie, Portugal et Hongrie)<sup>2</sup>. Pour l'ensemble de ces pays, les données provenant de 24 recensements<sup>3</sup> ont été évaluées.

Pour ces pays, les données diffusées par IPUMS international proviennent des échantillons dont la taille varie de 1/10<sup>ème</sup> (Biélorussie, Grèce, Roumanie) à 1/24<sup>ème</sup> (France 1990), pour les autres échantillons, la taille est de 1/20<sup>ème</sup>.

Pour évaluer la qualité de ces données, nous avons fait une confrontation des résultats obtenus de l'exploitation de données de cette base avec les résultats issus de l'exploitation des données exhaustives publiées par les instituts nationaux de la statistique. La confrontation a porté sur les principales caractéristiques sociodémographiques (répartition par sexe, âge, état matrimonial, niveau d'étude, statut d'activité, répartition socioprofessionnelle), mais aussi sur la population immigrée et la répartition géographique de la population à différentes échelles. A l'exception de la France pour laquelle quelques remarques sont à signaler<sup>4</sup>, pour les autres pays du groupe les résultats sont très satisfaisants.

### ***Quelles sont les unités statistiques pour lesquelles les données sont disponibles dans IPUMS-I?***

La base IPUMS international offre l'accès à des micro-données de recensements. Les personnes constituent alors l'unité statistique de base. Ceci dit, à l'exception des données de 1981 en Espagne, pour le groupe des sept pays, sujet de notre étude, comme pour la plus grande partie des autres pays, la reconstitution des ménages est possible puisque tous les individus qui vivent dans un même ménage ont un identifiant commun et que le statut de chaque personne dans le ménage est renseigné par la variable « lien avec le chef du ménage ». Cette reconstitution permet de mener des études à l'échelle du ménage mais aussi d'attacher les caractéristiques du ménage aux individus qui le constituent.

---

<sup>2</sup> La France est la première à intégrer la base en 2002, suivie de la Biélorussie, l'Espagne, la Grèce et de la Roumanie en 2006 et puis la Hongrie en 2007.

<sup>3</sup> Biélorussie 1999 ; Espagne 1981-1991-2001 ; France 1962-1968-1975-1982-1990-1999 ; Grèce 1971-1982-1991-2001 ; Hongrie 1970-1980-1990-2001 ; Portugal 1981-1991-2001 ; Roumanie 1977-1992-2002.

<sup>4</sup> Dans IPUMSI, pour les recensements 1982, 1990, 1999, les données de la France sont présentées comme des données qui couvrent l'ensemble du pays, en réalité ces données ne concernent que la métropole et pour 1982 même la Corse est exclue. En plus, la confrontation de différents fichiers, (fichier IPUMS, fichier Données harmonisées des recensements de la population 1968-2006 disponible sur le site de l'INSEE, fichier historique des recensements de 1962 à 1999 SAPHIR) débouche parfois sur des résultats différents.

### *Quelles sont les données qu'on peut trouver dans la base IPUMS-I ?*

Les données disponibles dépendent à la fois des données collectées lors des recensements (les informations demandées dans les questionnaires varient d'un pays à l'autre), mais aussi des données transmises par les instituts nationaux de la statistique. Pour les personnes, ces données sont réparties en 11 catégories<sup>5</sup> et pour les ménages en 9 catégories<sup>6</sup>.

Pour certains pays, le manque de certaines informations est total, pour d'autres, c'est la continuité de l'information dans les échantillons proposés qui fait défaut. Ainsi par exemple, pour certains pays (la Hongrie et le Portugal), la variable « année de naissance », variable nécessaire pour mener des études par génération, n'est renseignée dans aucun de leurs échantillons, alors que pour d'autres ( la France par exemple), l'absence de cette information ne concerne que l'échantillon de 1999<sup>7</sup>. Ce cas de figure concerne d'autres variables comme par exemple « le pays de naissance », nécessaire à l'étude du phénomène des migrations internationales. Pour la France et la Hongrie, cette variable n'est pas disponible alors que pour la Portugal et la Roumanie, elle est renseignée dans tous leurs échantillons. Des disparités existent aussi en ce qui concerne le découpage géographique pour lequel les données sont disponibles. Pour certains pays ces données ne concernent qu'un découpage agrégé : (la région pour la France et le type de localité pour la Hongrie), pour d'autres, le découpage proposé est plus détaillé (la municipalité, cas de l'Espagne et de la Grèce<sup>8</sup>).

Concernant les données sur les phénomènes démographiques, notamment la fécondité, à l'exception de la Biélorussie pour laquelle un certain nombre de variables (nombre d'enfants nés vivant, enfants survivants, nombre d'enfants désirés, nombre d'enfants dans le ménage, etc.) sont disponibles, pour les autres pays, ce type de données est pratiquement inexistant. Pour les pays comme la France cela s'explique par le fait que ces informations ne sont pas collectées dans les recensements, pour d'autres comme le Portugal, le peu d'informations collectées n'a pas été transmis à IPUMS international.

---

<sup>5</sup> 1 données d'ordre technique, 2 structure du ménage, 3 données démographiques, 4 fécondité et mortalité, 5 ethnicité et langues, 6 lieu de naissance et statut de la nationalité, 7 éducation, 8 activité, 9 revenu ; 10 migration, 11 handicap.

<sup>6</sup> 1 données d'ordre technique, 2 type de population, 3 découpage géographique, 4 statut d'occupation 5 raccordement aux réseaux de services de base, 6 équipements, 7 caractéristiques du logement, 8 autres, 9 composition du ménage.

<sup>7</sup> Il faut signaler que pour tous les pays de notre groupe, l'âge au recensement est renseigné ce qui peut constituer une solution approximative pour déduire l'année de naissance. Cela dit, pour d'autres pays, seul le groupe d'âge est disponible.

<sup>8</sup> Pour ces deux pays, les données d'IPUMS permettent de faire des recherches à l'échelle des municipalités de 20.000 habitants ou plus, les municipalités de petite taille sont agrégées.

## **II- Les comparaisons internationales : état matrimonial-Europe, une variable harmonisée ?**

Les variables sociodémographiques sont des caractères liés à la population, à sa structure et de manière générale à l'environnement dans lequel elle évolue. Cet aspect « contextuel » rend les analyses comparatives dans le temps et dans l'espace une tâche difficile.

Parmi les principaux atouts de la base IPUMS international, la mise à la disposition des utilisateurs d'un nombre très important de variables liées soit aux individus soit aux ménages dans lesquels ils font partie. Cette démarche est d'autant plus appréciable que pas moins de 580 variables disponibles (400 attachées aux personnes et 183 liées aux ménages) sont des variables harmonisées.

Avec 41 échantillons, les recensements européens constituent un quart de l'ensemble des recensements disponibles à ce jour dans la base. Pour ces pays, IPUMS international a créé un certain nombre de variables harmonisées propres. Ces variables qu'on trouve dans la base sous forme de « nom de la variable- Europe » sont censées être les plus adéquates pour faire des analyses comparatives entre les différents pays européens.

Comme il est indiqué plus haut, dans ce travail nous avons choisi d'analyser la comparabilité de la variable « état matrimonial-Europe. Dans cette variable, on distingue les modalités: Célibataire, Marié (e), Veuf (ve), Divorcé (e), auxquelles s'ajoutent les modalités « Inconnu » et « n'est pas concernée ». Dans ces deux dernières catégories, la première concerne les personnes pour lesquelles l'information n'a pas pu être collectée et la deuxième distingue la population qui n'est pas concernée par telle ou telle question (ici l'état matrimonial).

Pour évaluer le degré de la comparabilité de cette variable nous avons choisi de continuer à travailler sur les données des sept pays cités plus haut. A l'exception de la Biélorussie pour laquelle on ne dispose que d'un seul recensement, celui de 1999, pour les autres pays, des séries d'au moins trois recensements sont disponibles, ce qui nous permet de faire des comparaisons aussi bien dans le temps que dans l'espace.

La variable « état matrimonial-Europe » EMARST a été créée à partir des données détaillées transmises par les pays. Avant de chercher à savoir, pour chacun des pays, « le contenu » de cette variable, nous allons d'abord essayer de comprendre comment les questions sur la situation matrimoniale ont été formulées dans les 24 recensements étudiés.

***Formulation de la question sur l'état matrimonial : disparités dans le temps et dans l'espace.***

L'analyse des questionnaires<sup>9</sup> utilisés dans la collecte des données dans notre groupe de pays révèle que le traitement de la question liée au statut matrimonial peut varier d'un pays à l'autre mais aussi d'un recensement à l'autre. Le critère de la « légalité » du statut du mariage reste le principal différenciateur. Alors que certains pays se limitent au statut légal d'autres intègrent la « situation de fait ».

Au Portugal, sont pris en compte aussi bien le statut légal que la situation de fait. Bien qu'au recensement de 1981 dans la catégorie « marié » aucune précision n'a été apportée, aux recensements de 1991 et 2001, on distingue clairement entre le mariage légal et le mariage de fait.

En Hongrie et en Roumanie, dans les recensements effectués jusqu'aux années 1990, sans aucune précision concernant le statut, la distinction est faite seulement entre les quatre catégories classiques (célibataire, marié, divorcé et veuf). Au recensement de 2001, en Hongrie, on distingue les personnes séparées, « mariées ne vivant pas ensemble », alors qu'en Roumanie en 2002, la question sur le statut matrimonial comprend une première partie pour le statut légal et une deuxième pour le statut de fait. De même en Biélorussie au recensement de 1999, en plus du statut légal, la situation de fait est prise en considération et la seule restriction concerne l'âge : les personnes concernées par la question sur l'état matrimonial devaient être âgées de 15 ou plus.

En ce qui concerne l'Espagne et la Grèce, dans tous leurs recensements il est bien précisé qu'il s'agit du statut légal. En France, bien que l'accent a été mis sur la situation au moment du recensement, jusqu'au recensement de 1982, aucune instruction n'a été donnée en ce qui concerne le statut du mariage. À partir du recensement de 1990, il est précisé que les personnes doivent indiquer leur statut légal et non pas « la situation de fait ».

Il faut signaler que les spécificités de chaque pays font que même quand il s'agit du statut légal, les critères ne sont pas les mêmes. Ainsi par exemple, en Grèce le mariage religieux est considéré comme légal alors qu'en France, il ne l'est pas.

***La variable « état matrimonial –Europe » EMARST est-elle la plus appropriée pour faire des comparaisons entre les pays européens ?***

En ce qui concerne le statut matrimonial, plusieurs variables sont disponibles dans la base IPUMS international. En plus de la variable « état matrimonial-Europe » (EMARST), on

---

<sup>9</sup> IPUMS international met à la disposition des utilisateurs la documentation et les questionnaires utilisés dans la collecte des données.

trouve la variable « état matrimonial » (MARST), « état matrimonial-détaillé » (MARSTD) et la variable « union consensuelle » (Consens). En utilisant ces variables, nous allons essayer de comprendre comment ont été agrégées les données détaillées pour obtenir la variable EMARST.

Le tableau 1 ci-dessous donne la répartition, selon la variable « état matrimonial-Europe » de la population de 15 ans ou plus dans les sept pays européens à des dates très proches.

La lecture de ce tableau révèle des résultats différents d'un pays à l'autre. En 1999, plus d'un tiers des français âgés de 15 ou plus sont célibataires contre moins d'un biélorussien sur cinq. De même, en 2001, près de deux portugais sur trois âgés de 15 ans ou plus étaient mariés contre un peu plus d'un hongrois sur deux.

Ces disparités s'expliquent-elles seulement par un comportement différentiel qu'ont les populations de ces pays vis à vis de la constitution des couples ?

**Tableau 1 La répartition selon l'état matrimonial de la population de 15 ans et plus dans les sept pays européens, exploitation de la variable EMARST.**

EMARST	Portugal 2001	Biélorussie 1999	Grèce 2001	Romanie 2002	Espagne 2001	France 1999	Hongrie 2001
Jamais marié	25,5%	19,4%	27,9%	25,7%	33,8%	34,0%	27%
Marié	63,5%	61,4%	60,7%	59,0%	54,8%	51,5%	51%
veuf	7,8%	11,1%	8,2%	10,7%	7,6%	8,1%	12%
Divorcé	3,2%	8,0%	3,2%	4,6%	3,3%	6,3%	10%
N'est pas concerné					0,5%		

Le premier point sur lequel il faut mettre l'accent concerne les populations comparées dans ce tableau. Sur ce point, des limites sont à relever. Dans certains cas, la Grèce et la Roumanie, les instituts nationaux n'ont transmis à IPUMS-I que les données concernant la population des ménages ordinaires. De ce fait, on ne dispose d'aucune information, notamment l'état matrimonial, sur les autres catégories de la population dont les caractéristiques sont relativement spécifiques. Dans d'autres cas, même si les données concernant l'ensemble de la population ont été transmises, la limite remonte à l'étape de la collecte des données. Ainsi dans le recensement de l'Espagne de 2001, seules les personnes résidant dans un ménage ordinaire ont été questionnées sur leur état matrimonial. Pour les autres personnes vivant en institution et dans d'autres logements collectifs (0,5%) l'état matrimonial n'a pas été renseigné. Pour le reste des pays du groupe (Portugal, Biélorussie, France et Hongrie), dans le tableau ci-dessus, la variable EMARST intègre tous les types de ménage.

Le deuxième point concerne ce qui se cache derrière les modalités de la variable EMARST. Dans ce cadre nous allons nous intéresser au « contenu » de deux catégories « marié » et « divorcé » créées par l'intégration des données détaillées.

### La décomposition du groupe « marié » de la variable EMARST.

Comme l'a montré l'analyse des questionnaires faite plus haut, en France, seuls les mariages civils sont pris en compte, de ce fait dans le groupe « Marié » de la variable EMARST, il ne peut y avoir que les personnes mariées juridiquement, les personnes vivant en situation de mariage de fait, sans aucun enregistrement, sont écartées<sup>10</sup>.

En revanche, pour le Portugal et pour la Biélorussie, dans le groupe « Marié » de la variable EMARST, on trouve à la fois les personnes mariées légalement et les personnes qui se déclarent mariées mais sans aucun enregistrement. Ainsi pour le Portugal, au recensement de 1991, 4% des personnes qui figurent dans la catégorie des mariés de la variable EMARST sont mariées de fait et en 2001, cette proportion s'élève à 7%. En Biélorussie, cette catégorie représente plus de 5% en 1999.

**Tableau2 Croisement de la variable «état matrimonial-Europe» (EMARST) et de la variable « état matrimonial-détaillé » : Portugal 2001 et Biélorussie 1999.**

	EMARST (Marital status, Europe)					
	Portugal 2001			Biélorussie 1999		
MARSTD	Célibataire	Marié (e)	Veuf (ve)	Célibataire	Marié	Veuf (ve)
Célibataire	100%			100%	0%	
Mariage légal		93%			95%	
Mariage de facto		7%			5%	
Veuf (ve)			100%			100%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'utilisation d'une troisième variable : « consens<sup>11</sup> » qui renseigne sur les unions consensuelles fait apparaître d'autres disparités. Cette variable n'est pas toujours disponible. Elle est renseignée dans les échantillons du Portugal (1991, 2001), de Biélorussie (1999), d'Espagne(2001), de Hongrie (2001) et de Roumanie (2002).

Pour l'Espagne et pour la Hongrie, les personnes vivant dans une union consensuelle ne sont pas intégrées dans la modalité « Marié » de la variable EMARST. Ils se trouvent ainsi dans la même situation que la France et la Grèce où les unions consensuelles ne sont pas prises en considération. En revanche, au Portugal et en Biélorussie, tous les individus vivant dans une union libre figurent dans la catégorie « Marié » de la variable EMARST.

<sup>10</sup> En France dans les recensements de 1990 et 1999, dans le bulletin individuel question 4, il est écrit : ÉTAT MATRIMONIAL LÉGAL avec les modalités 1 célibataire, 2 marié(e), 3 veuf (ve), 4 divorcé (e). en précisant qu'une personne vivant en union libre cochera la case correspondant à sa situation juridique présente : si, par exemple, elle est célibataire, elle cochera la 1re case (célibataire). Une personne en instance de divorce, ou séparée de son conjoint légitime, cochera la 2e case (marié).

<sup>11</sup> La variable Consens indique si le répondant est dans une union consensuelle.

En Roumanie, la classification est encore plus floue. Les personnes vivant dans une union libre sont réparties sur l'ensemble des modalités de la variable EMARST (tableau 3).

Ces disparités montrent bien l'hétérogénéité de situations intégrées dans la modalité « marié » de la variable « harmonisée » EMARST. Mais si l'intégration, dans telle ou telle catégorie, des personnes qui vivent en couple pose problème, le classement de celles qui se désengagent de la vie conjugale n'en pose pas moins.

**Tableau 3 : Croisement de la variable « Consens » et de la variable «état matrimonial-Europe » (EMARST).**

	CONSENS	(état matrimonial -Europe) EMARST			
	La personne est en union consensuelle ?	Jamais marié	Marié	veuf	Divorcé
<i>Espagne</i> 2001	Oui, en union consensuelle	743420		57300	227900
	Non, mariée		17992280		
	N'est pas concernée	11018220	1109120	2593320	925280
	Total général	11761640	19101400	2650620	1153180
<i>Hongrie</i> 2001	Oui, en union consensuelle	330760		52000	228440
	Non, mariée		4317140		
	N'est pas concernée	1987440		942180	654820
	Total général	2318200	4317140	994180	883260
<i>Portugal</i> 2001	Oui, en union consensuelle		382400		
	Non, mariée		5116080		
	N'est pas concernée	2174320		646040	269860
	Total général	2174320	5498480	646040	269860
<i>Biélorussie</i> 1999	Oui, en union consensuelle		261120		
	Non, mariée		4622680		
	N'est pas concernée	1545170		883790	638370
	Total général	1545170	4883800	883790	638370
<i>Roumanie</i> 2002	Oui, en union consensuelle	612610	11480	59010	148980
	Non, mariée		10364820		
	N'est pas concernée	7712310		1818170	652290
	Total général	8324920	10376300	1877180	801270

**La décomposition de la modalité « Divorcé » de la variable EMARST.**

Comment sont traitées les personnes séparées dans les différents recensements dans le sept pays européens ?

En France, c'est à partir du recensement de 1990 que des instructions concernant le cas des personnes séparées ont été données. Ainsi, comme il est précisé dans le questionnaire, une personne en instance de divorce, ou séparée de son conjoint légitime est considérée comme mariée. Cela veut dire que dans la variable EMARST, les séparées sont obligatoirement classées dans la catégorie des mariées. C'est le même cas de figure en Roumanie (1977, 1992 et 2002), puisque aucune distinction n'est faite entre les personnes séparées et les mariées. Qu'en est-il pour les autres pays pour lesquels dans les questionnaires, les personnes séparées

sont considérées à part ? Sont-elles classées dans la catégorie « marié » de la variable EMARST comme c'est le cas par défaut pour les autres pays ou dans la catégorie « divorcé » ? Ces questions se posent pour le Portugal (1981, 1991 et 2001), la Biélorussie, (1999), l'Espagne (1991 et 2001) et la Hongrie (2001).

Pour répondre à ces interrogations nous avons décomposé la modalité « divorcé » de la variable « état matrimonial-Europe » (tableau 4).

**Tableau 4 : Décomposition de la modalité « Divorcé » de la variable « état matrimonial – Europe »**

	Divorcé (état matrimonial –Europe(EMARST )						
MARSTD	Roumanie 2002	France 1999	Grèce 2001	Portugal 2001	Biélorussie 1999	Hongrie 2001	Espagne 2001
Séparé	0%	0%	21%	27%	10%	14%	62%
Divorcé	100%	100%	79%	73%	90%	86%	38%

Ce tableau montre que contrairement à la France et à la Roumanie où les personnes séparées sont classées avec les mariées, pour les autres pays, elles figurent avec les divorcées. En Espagne par exemple près de deux tiers des personnes divorcées selon la variable « état matrimonial –Europe » ne sont en réalité que des séparées. Autrement dit, on peut dire que par ce traitement différentiel des « séparées », la variable EMARST surestime la proportion des divorcées dans certains pays. Ce problème est posé aussi lorsqu'on veut faire des comparaisons dans le temps. Ainsi, en Grèce au recensement de 1991, il est précisé dans le questionnaire que les personnes qui sont dans une situation de séparation sans que le divorce soit prononcé, doivent cocher la case « marié », de ce fait dans le variable EMARST, en 1991, les séparées sont classées par défaut parmi les mariées alors qu'en 2001, comme le montre le tableau ci-dessus, elles représentent plus de 20% des divorcées. Selon la variable EMARST, en Grèce la proportion des divorcées est passée de 1,6% en 1991 à 3,2% en 2001, soit une augmentation de 100%. En réalité, si on respecte la même classification entre les deux dates, en 2001, la proportion des divorcées ne serait que de 2,5%. En ce qui concerne le cas du Portugal, les séparées ont été toujours classées dans la catégorie « divorcé » de la variable « EMARST ». Leur poids dans ce groupe est passé de 52% en 1981 à 55% en 1991 avant de baisser, comme le montre le tableau ci-dessus, à 27% en 2001.

Comme pour la catégorie « marié », l'analyse montre que le classement des personnes séparées est variable dans le temps et dans l'espace. Partant du fait que pour un groupe de pays, les données disponibles intègrent, dès l'étape de la collecte, les séparées dans le groupe « marié », pour servir à des recherche comparatives concluantes, la variable « état matrimonial Europe » aurait dû généraliser ce classement pour l'ensemble des pays. Il s'agit

ainsi de trouver le dénominateur commun pour tous les pays et ce dénominateur est déterminé par le degré d'agrégation des données de base.

### **Vue d'ensemble**

A travers l'exemple de la variable « état matrimonial-Europe », l'une des « variables harmonisées » créées par la base Integrated Public Use Microdata Series International (IPUMS-I) pour les pays européens, nous avons essayé de souligner certaines limites des analyses comparatives faites sur ce genre de variables. Le premier point concerne avant tout les populations comparées. L'existence d'une variable harmonisée spécifique pour un groupe de pays ne signifie pas automatiquement que les populations couvertes par cette variable sont les mêmes. L'utilisateur de données doit faire attention parce que selon les pays mais aussi selon les recensements, des critères (âge, type de ménage, etc.) peuvent exclure une partie de la population, spécifique par ses caractéristiques. Dans notre exemple nous avons vu que pour certains pays seule la population des ménages ordinaires est couverte par la variable EMARST, alors que pour d'autres, c'est l'ensemble de la population qui est concernée.

L'autre limite concerne le contenu de chaque modalité de la variable EMARS. Dans les deux catégories « Marié » et « Divorcé » le contenu peut varier d'un pays à l'autre mais aussi d'un recensement à l'autre. Ainsi, par exemple en ce qui concerne le classement des personnes séparées, l'analyse nous a montré que l'utilisation de la variable EMARST pour faire des comparaisons sur la situation conjugale en Europe conduit à surestimer le poids des divorcés dans certains pays où les personnes séparées sont intégrées avec les divorcées alors que pour d'autres elles sont considérées à la base comme mariées.

Les analyses menées sur d'autres variables de la même famille, notamment la variable « niveau d'étude-Europe » qui donne une « catégorisation harmonisée » des niveaux d'étude dans les pays européens, confirment ces limites. Que ce soit au niveau des populations comparées ou du contenu des catégories distinguées par cette variable, des disparités existent aussi bien d'un recensement à l'autre que d'un pays à l'autre.

### **Bibliographie**

Albert Esteve and Matthew Sobek 2002. Challenges and Methods of International Census Harmonization Minnesota Population Center  
Jürgen H.P. Hoffmeyer-Zlotnik, 2008. Harmonization of demographic and socio-economic variables in cross-national survey research. Bulletin de méthodologie sociologique N° 98, P4.  
Sardon J-P. 1991, Mariage et divorce en Europe de l'Est. Population, 46e année, N°3, pp. 547-597.